



# Le contrat de rivière DE LA BOURBRE ET DE SES AFFLUENTS

Juin 2010 - Juin 2016

*Dossier Résumé*



Syndicat Mixte d'Aménagement  
du Bassin de la Bourbre  
6 place Albert Thévenon  
38110 La Tour du Pin



RhôneAlpes Région

isère  
Conseil Général  
*Plus proche de vous!*

agence  
de l'eau  
rhône méditerranée - corse



## SOMMAIRE

<b>PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE.....</b>	<b>3</b>
<b>A. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE : DU SAGE AU CONTRAT DE RIVIERE.....</b>	<b>4</b>
<b>B. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE.....</b>	<b>4</b>
B.1. LE CADRE GEOGRAPHIQUE ET L'HYDROLOGIE .....	4
B.2. LA CLIMATOLOGIE .....	4
B.3. L'OCCUPATION DU SOL, LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES.....	4
B.4. LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE .....	5
<b>C. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>7</b>
C.1. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF, CONTRACTUEL ET REGLEMENTAIRE.....	7
C.2. LES MASSES D'EAU DU BASSIN DE LA BOURBRE .....	8
C.3. L'ECART DES MASSES D'EAU VIS-A-VIS DU BON ETAT .....	8
<b>D. LE DIAGNOSTIC GLOBAL ET LA SYNTHESE DES ENJEUX.....</b>	<b>8</b>
D.1 QUALITE D'EAU .....	8
D.2 QUALITE PHYSIQUE DU COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES .....	10
D.3 CRUES ET GESTION DES ECOULEMENTS .....	11
D.4 GESTION QUANTITATIVE .....	11
<b>PARTIE II : LE CONTRAT DE RIVIERE COMME OUTIL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE, DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES.....</b>	<b>12</b>
<b>PARTIE III : PRESENTATION GLOBALE DU CONTRAT ET DU PLAN D'ACTIONS....</b>	<b>18</b>
<b>A. LA PRIORISATION DES ACTIONS.....</b>	<b>19</b>
<b>B. LA PRESENTATION GENERALE DU CONTRAT .....</b>	<b>19</b>
<b>C. LE FINANCEMENT DES ACTIONS.....</b>	<b>20</b>
<b>D. EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>.....</b>

## PREAMBULE - INTRODUCTION

*Le dossier définitif du contrat de rivière de la Bourbre est l'aboutissement d'une réflexion locale menée dès 1997, date de l'approbation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre, par la Commission Locale de l'Eau. Ce véritable petit parlement de l'eau dont le premier arrêté de constitution date de 1998, a mené un travail de près de dix ans où de nombreuses interrogations, débats, réunions, contestations et discussions ont conduit à l'élaboration du document du SAGE de la Bourbre.*

*Ce document reflète l'ambition locale forte de la Commission Locale de l'Eau concernant la gestion globale de l'eau pour les dix ans à venir.*

*La politique de l'eau du territoire, née principalement du fait de crues importantes en 1988 et 1993, s'est progressivement tournée vers une vision plus globale intégrant les enjeux qualitatifs, quantitatifs mais aussi tous les enjeux liés aux zones humides et à la biodiversité. Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, porteur du SAGE et du contrat de rivière, mène cette évolution.*

*Le respect de l'ambition du SAGE, de ses préconisations et de son règlement, passe par l'engagement d'acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions cohérentes et complémentaires sur le territoire. Le contrat de rivière est plus qu'un simple programme d'actions, il fédère l'ensemble des acteurs locaux autour de plusieurs ambitions : la reconquête de la qualité des eaux, la protection des zones humides et la maîtrise des inondations.*

*Le SMABB a déjà engagé un contrat d'objectifs dont la poursuite logique a été la constitution d'un dossier sommaire de candidature, agréé le 20 décembre 2007, pour l'élaboration d'un contrat de rivière.*

*Il pilote maintenant le contrat de rivière qui vous est présenté.*

*Il s'agit donc désormais d'engager ces actions et de bien garder en tête que la gestion de l'eau est l'affaire de tous. C'est bien collectivement que les objectifs affichés dans le contrat de rivière de la Bourbre seront réalisés dans les six prochaines années.*

**PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU BASSIN**  
**VERSANT DE LA BOURBRE**

## **A. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE : DU SAGE AU CONTRAT DE RIVIERE**

---

Dix ans après le lancement de la démarche, le SAGE de la Bourbre a été approuvé le 8 août 2008.

Devant la volonté des acteurs locaux de s'inscrire dans une démarche opérationnelle, le Syndicat a présenté un dossier de candidature du contrat de rivière en décembre 2007 et a bénéficié parallèlement d'un contrat d'objectifs pour réaliser une première série d'actions.

La construction du contrat s'est appuyée sur une très large concertation des acteurs locaux via de nombreux comités de pilotage et les instances de concertation existantes comme la Commission Locale de l'Eau (CLE), le Bureau de la CLE, le Comité Syndical du SMABB, le Bureau du SMABB et pour finir le Comité de rivière. Il a par ailleurs nécessité de très nombreuses études préalables visant notamment :

- la mise en place d'un Observatoire de l'eau et la définition d'un réseau de suivi local des niveaux d'eau
- l'élaboration d'un plan de communication
- l'élaboration d'un plan d'actions hydrogéomorphologique de la Bourbre et de ses affluents principaux
- l'analyse croisée des enjeux écologiques et agricoles de la zone humide du Catelan
- l'analyse prospective de la sécurité de l'alimentation en eau potable par les ressources du bassin de la Bourbre
- la réalisation d'une campagne en 2007 de la qualité des eaux, préalablement à la mise en place d'un suivi permanent de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- l'élaboration de schémas de vocation de zones humides, conformément aux préconisations du SAGE

## **B. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE**

---

### **B.1. LE CADRE GEOGRAPHIQUE ET L'HYDROLOGIE**

Affluent en rive gauche du Rhône, la Bourbre est l'émissaire d'un bassin versant topographique de 750 km<sup>2</sup>, situé au Nord du département de l'Isère (10% du département environ) et recoupant 75 communes. L'altitude du bassin varie entre 200 m et 770 m NGF.

Le périmètre du contrat de rivière, au même titre que celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre (SAGE), couvre une surface plus étendue (850 km<sup>2</sup> recouvrant 88 communes), du fait des liens probables entre les eaux de surfaces et les nappes d'eaux souterraines. La liste des communes est répertoriée en annexe 1.

La Bourbre reçoit 3 affluents principaux en rive gauche (cf. carte page 6), à caractère torrentiel : l'Hien, l'Agny et le Bion, et reçoit un affluent en rive droite, le Canal Catelan, dont le caractère artificiel illustre les anciens aménagements hydrauliques des marais. La Bourbre et ses 4 principaux affluents forment un chevelu hydrographique de 150 km environ.

### **B.2. LA CLIMATOLOGIE**

Soumis à des influences diverses d'origines continentale, méditerranéenne et océanique, le climat du bassin de la Bourbre est hétérogène. A un hiver rigoureux succède un été chaud et ensoleillé, entrecoupé d'orages parfois violents. La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 1000 mm.

### **B.3. L'OCCUPATION DU SOL, LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES**

Les statistiques témoignent ainsi d'une très forte urbanisation de la vallée de la Bourbre et d'un bassin versant d'une manière générale très anthropisé :

- ✓ l'urbanisation et l'agriculture, qui occupent respectivement 9 et 74 % du territoire, ont façonné les paysages.

- ✓ les milieux « naturels » sont très morcelés et n'occupent une part significative du territoire que sur le plateau de Crémieu.
- ✓ L'étalement urbain provoque un effet de coupure pour les écosystèmes et des ruptures dans le fonctionnement écologique

La population (190 000 habitants environ) est principalement concentrée dans la vallée, organisée autour des principaux pôles urbains que sont La Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu, La Verpillière, L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Pont de Chéruy.

**Les orientations du SCOT Nord Isère en cours d'élaboration confirment le rôle dynamique de la vallée urbaine qui sera l'espace d'accueil principal de l'urbanisation et des équipements structurants. Le SCOT estime une augmentation de 65 000 habitants dans la vallée urbaine d'ici 2030, ce qui correspond à 35 000 logements supplémentaires.**

Vu sa situation charnière entre l'agglomération lyonnaise, grenobloise et chambérienne, le bassin est traversé par plusieurs axes de communication (A43, A48, RD 1085, RD 1006, voies ferrées), d'autres infrastructures sont aujourd'hui en projet, entre autres : une ligne TGV Lyon-Turin, une ligne Fret et le prolongement de l'A48 vers Ambérieu-en-Bugey et rejoignant l'A42, qui vont impacter plus ou moins fortement le territoire.

#### **B.4. LA GEOLOGIE ET L'HYDROGEOLOGIE**

Au nord du canal Catelan, prédominent largement les calcaires jurassiques du plateau de Crémieu, appuyés à l'ouest sur l'îlot granitique de Chamagnieu. Au sud du plateau de Crémieu, les poudingues et molasses constituent en majeure partie l'assise des collines dont les sommets sont largement recouverts par des placages morainiques. A l'ouest, les formations glaciaires de la moraine de Grenay et son piémont ferment le bassin de la Bourbre, en l'isolant des couloirs et plaines de l'est lyonnais.

La ressource en eau souterraine est assez importante et on distingue quatre grands types de réservoirs aquifères :

- ✓ les aquifères des dépôts morainiques superficiels sur karst profond
- ✓ les aquifères des dépôts morainiques superficiels sur molasse
- ✓ les aquifères de la molasse
- ✓ les aquifères des terrasses alluviales en fond de vallée



## C. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

### C.1. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF, CONTRACTUEL ET REGLEMENTAIRE

Le bassin de la Bourbre est un bassin structuré et particulièrement dynamique dans les domaines de l'eau avec notamment un Syndicat mixte de bassin versant porteur de projets structurants, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) :

- le SMABB existe depuis 1968
- il couvre une grande partie du territoire : 75 communes sur 88
- il porte des démarches concertées (SAGE, Contrat de rivière, appel à projet DTR)
- il œuvre pour la mise en place d'un PAPI rénové
- il exerce diverses compétences, notamment liées aux études et travaux d'intérêt de bassin sur la gestion du risque inondation et la préservation et restauration des rivières et des milieux aquatiques
- il s'est doté d'une équipe dynamique : 10 agents
- il porte un plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve depuis 2002

L'intercommunalité du bassin se structure autour de 12 communautés de communes et une communauté d'agglomération ainsi que 16 Syndicats Intercommunaux et Syndicats Mixtes ayant une compétence "eau potable" et/ou "assainissement" qui se partagent le territoire. Le périmètre est également couvert, en partie (21 communes), par le Syndicat des Marais de Bourgoin-Jallieu, syndicat intercommunal à vocation unique, qui a pour objet l'entretien et l'extension éventuelle des réseaux de canaux, des fossés du marais et de leur franc bord, pour la maîtrise des eaux.

Les documents de contractualisation et de planification qui existent sur le territoire et autour desquels s'articulent les politiques d'aménagement du territoire sont nombreux :

- Le territoire de la Bourbre est couvert par 3 CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) : le CDDRA Isère Porte des Alpes, le CDDRA Vals du Dauphiné, le CDDRA Boucle du Rhône en Dauphiné.
- Le territoire de la Bourbre est couvert par 3 « Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural » (PSADER)
- Le territoire du Nord Isère est un espace concerné par des projets importants d'aménagement et de développement qui ont justifié la candidature du Nord Isère à la labellisation de « Grand Projet Rhône-Alpes »
- Le territoire est couvert par 2 SCOT (Nord Isère, Boucle du Rhône en Dauphiné), et la DTA de l'agglomération lyonnaise
- Les POS et les PLU existent ou se mettent en place à l'échelle communale

Pour finir, le territoire est soumis à un contexte réglementaire appelant une politique ambitieuse, notamment avec :

- Le SAGE qui a défini une nouvelle partition des acteurs du territoire dans le domaine de l'eau et un véritable outil de concertation, aidant à concilier les différents usages et les antagonismes en terme d'utilisation de la ressource,
- La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE (dite DCE) du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 23 octobre 2000 qui a établi un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau. L'objectif de la DCE est l'**Atteinte du bon état pour toutes les masses d'eau**,
- Le SDAGE, approuvé le 20 novembre 2009, qui détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre,
- La directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires du 21 mai 1991 (ERU) qui porte sur les principales sources ponctuelles de pollutions provenant des rejets urbains et industriels,
- La Directive "nitrates" du 12 décembre 1991 qui constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles et au titre de laquelle l'ensemble du bassin de la Bourbre est classé Zone vulnérable,
- La directive européenne 2007/60 du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation, qui est l'occasion, en France, de formalisation d'une politique de prévention

des inondations en cohérence avec la directive cadre sur l'eau. La démarche de gestion du risque inondation sur le bassin versant de la Bourbre est parfaitement adaptée à l'esprit de la directive inondation et de son projet de transposition.

## C.2. LES MASSES D'EAU DU BASSIN DE LA BOURBRE

24 masses d'eau superficielles et 4 masses d'eau souterraines ont été délimitées sur le territoire du Contrat de Rivière (Annexe 2).

## C.3. L'ECART DES MASSES D'EAU VIS-A-VIS DU BON ETAT

Les cartes de l'annexe 3 permettent d'apprécier l'écart des masses d'eau du territoire concernées par le contrat de rivière de la Bourbre par rapport au bon état :

➤ Masses d'eaux superficielles :

- 4 masses d'eau en état médiocre avec une dérogation en 2021 : 3 à cause des pesticides et de la morphologie, 1 à cause des mêmes paramètres plus les substances dangereuses
- 1 masse d'eau en mauvais état à cause des pesticides avec une dérogation en 2021
- 5 masses d'eau en état moyen avec une dérogation en 2027 (nutriments et/ou pesticides, morphologie)
- 9 masses d'eau en état moyen avec une dérogation en 2021 (nutriments et/ou pesticides, morphologie, substances dangereuses)
- 2 masses d'eau en état moyen avec une échéance 2015
- 3 masses d'eau en bon état

➤ Masses d'eaux souterraines :

- 1 masse d'eau en bon état avec échéance 2015,
- 3 masses d'eau en mauvais état chimique avec une dérogation en 2021 à cause des nitrates et des pesticides.

## D. LE DIAGNOSTIC GLOBAL ET LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

---

### D.1 QUALITÉ D'EAU

Les résultats des analyses menées en 2007 sur les cours d'eau du bassin versant de la Bourbre et de ses affluents ont permis de mettre en évidence une qualité globale médiocre pour l'ensemble des cours d'eau étudiés à l'exception du canal du Catelan qui possède une qualité générale moyenne.

Cette qualité altérée apparaît être due principalement aux importantes concentrations en nitrates et en hydrocarbures aliphatiques polycycliques relevées sur l'ensemble du bassin. D'autres causes de dégradation de la qualité de l'eau ont un impact plus localisé, c'est le cas des effluents de Meyrié-Maubec qui dégradent la qualité du Bion aval, de ceux de la Station d'épuration de Bourgoin-Jallieu mais encore de l'impact de la traversée de la Verpillière et des zones d'activités de Tignieu-Jamezieu et Chavanoz.

**La qualité écologique des cours d'eau est moyenne à mauvaise sur l'ensemble de la Bourbre et de ses affluents, et la qualité chimique est mauvaise pour la Bourbre de la Tour du Pin à la confluence avec le Rhône.**

Par ailleurs, les pressions polluantes exercées sur la ressource sont importantes sur le territoire vu sa configuration :

① On observe sur le bassin des pressions liées à l'assainissement et les impacts de celles-ci sur le milieu. L'étude technico-économique menée en 2005 sur le bassin montre qu'une réflexion à l'échelle de sous-bassin versant doit être menée pour améliorer les processus existants et atteindre le bon état.

Cependant, le paramètre Ammonium risque d'être problématique sur un certain nombre de masses d'eau.

Les principaux points noirs concernent :

- les stations d'épuration se rejetant dans les affluents dont le débit est très réduit et pour lesquels les impacts peuvent être très importants
- les stations d'épuration se rejetant dans la Bourbre dont le débit d'étiage est également limité, notamment en amont de la confluence avec le Rhône
- les stations d'épuration mixtes recevant des rejets industriels
- les réseaux d'assainissement

**Sur les 24 masses d'eau, 9 masses d'eau sont déclassées à cause des matières azotées et des nutriments** avec des dérogations pour 2021 ou 2027. A ce titre, l'enjeu « **pollution domestique et industrielle** » est un enjeu prioritaire sur le bassin de la Bourbre. Deux mesures sont ainsi identifiées dans le programme de mesures du SDAGE sur le territoire de la Bourbre :

- 5A31 : Mettre en place des conventions de raccordement
- 5B17 : Mettre en place un traitement des rejets plus poussé

② On observe sur le bassin la présence de substances dangereuses issues des établissements industriels et des stations d'épuration. La qualité chimique et écologique est dégradée du fait de la présence de ces substances dangereuses notamment sur la Bourbre à partir de la Tour du Pin. Les trois principales stations d'épuration du bassin, la Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu, Traffeyère, sont des stations mixtes recevant des effluents industriels. La charge de pollution industrielle raccordée sur ces stations est mal connue, et très peu de rejets non domestiques font l'objet d'une convention de raccordement ou d'une autorisation de rejet.

**Sur 24 masses d'eau, 5 masses d'eau sont déclassées à cause des substances dangereuses**, avec des dérogations pour 2021. A ce titre, l'enjeu « **Substances dangereuses hors pesticides** » est un enjeu prioritaire sur le bassin de la Bourbre. Trois mesures sont ainsi identifiées dans le programme de mesures du SDAGE sur le territoire de la Bourbre :

- 5A31 : Mettre en place des conventions de raccordement
- 5A32 : Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
- 5B17 : Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle

③ **Sur 24 masses d'eau, 15 masses d'eau superficielles sont déclassées à cause des pesticides** avec des dérogations pour 2021 ou 2027. L'agriculture et l'entretien des espaces non agricoles semblent en être les causes principales et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les masses d'eau souterraines, Molasse du Bas Dauphiné et Alluvions Bourbre Catelan sont également déclassées par la présence de pesticides, avec une dérogation en 2021, mais en ce qui concerne la première, les problématiques principales se situent hors bassin de la Bourbre.

L'enjeu « **pesticides** » est un enjeu prioritaire sur le bassin et quatre mesures sont identifiées dans le programme de mesures du SDAGE sur le territoire de la Bourbre :

- 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D01 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes
- 5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- 5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

Par ailleurs, le SDAGE cible le bassin de la Bourbre comme **prioritaire pour la lutte contre l'eutrophisation** des milieux aquatiques, ce qui appuie la nécessité de mettre en place des actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles.

Pour finir, il existe peu de données « qualité » sur le bassin. Un suivi pérenne s'avère nécessaire à mettre en place afin d'améliorer la connaissance, d'optimiser le programme d'actions et d'apprécier l'effet des efforts fournis. Les analyses effectuées sur le bassin versant sont anciennes, notamment liées à des études ponctuelles telles qu'en 1995 et 2007, durant lesquelles 27 stations avaient été suivies. Les suivis dans le cadre du Réseau de contrôle Opérationnel (RCO) et du réseau de surveillance (RCS) sont quant à eux réguliers mais en nombre plus limité (2 stations RCS et 7 stations RCO). Ainsi acquérir une connaissance plus importante sur le territoire s'est avéré incontournable. A cette fin, la construction d'un observatoire de l'eau est une préoccupation du syndicat.

## D.2 QUALITE PHYSIQUE DU COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

La qualité biologique est limitée par le bruit de fond de la pollution par les nitrates qui caractérise l'ensemble du bassin versant. Les indices biologiques sont, de ce fait, qualifiés de médiocres (pour le Bion), et moyens à bons pour la majeure partie de la Bourbre et des principaux affluents. Il est important également de constater la fragilité du système du fait des apports en éléments polluants à partir de Cessieu.

Par ailleurs, la Bourbre est une rivière de plaine très rectifiée au fil du temps, d'abord en vue de l'utilisation de la force de l'eau, puis de la mise en valeur agricole des terres et enfin pour l'urbanisation. La morphologie des cours d'eau est largement altérée : sept masses d'eau sont considérées comme fortement modifiées et, sur **24 masses d'eau, 13 sont déclassées à cause de la morphologie**, avec une dérogation d'objectif en 2027. A ce titre, **l'enjeu morphologie des cours d'eau est un enjeu prioritaire sur le bassin de la Bourbre**. Deux mesures sont ainsi identifiées dans le programme de mesures du SDAGE sur le territoire de la Bourbre :

- 3C16 : Reconnecter les annexes hydrauliques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
- 3C43 : Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau

Il a été observé cependant un manque de données sur les petits cours d'eau pour apprécier l'écart par rapport au bon état. Ainsi, il convient de confirmer ou d'infirmer le niveau de dégradation, ou a minima les pressions, et de proposer des mesures pertinentes et cohérentes sur ces petits cours d'eau.

Pour finir, la thermie estivale, du fait de la rectification du lit et de la diminution des débits d'étiage, pourrait être à l'origine d'une dérive du peuplement piscicole qui ne correspond pas aux peuplements théoriques. Le bassin de la Bourbre n'est pas ciblé comme prioritaire concernant l'enjeu « continuité biologique » mais doit faire l'objet d'actions préparatoires pour les plans de gestion ultérieurs (SDAGE 2009). Le programme de mesures cite d'ailleurs une mesure pour le bassin de la Bourbre :

- 3C13 : définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

Cette mesure pourra être mise en œuvre suite à la définition et au recensement des ouvrages prioritaires, mené par l'Etat en 2010.

### **D.3 CRUES ET GESTION DES ECOULEMENTS**

Le SDAGE stipule que « la mise en œuvre des principes de prévention du risque inondation et en particulier celui de la réduction des risques à la source nécessite d'intégrer autant que possible le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques ». Compte tenu de l'historique du bassin et de son caractère urbanisé, un schéma global s'avère nécessaire afin de permettre une adéquation, ou tout du moins les meilleurs compromis, sur les différents enjeux touchant la rivière : restauration de la morphologie et prévention contre les inondations.

L'urbanisation de la vallée entraîne une forte vulnérabilité aux inondations. Les enjeux environnementaux de la vallée liés aux zones humides doivent également être pris en compte dans la gestion du risque et dans le bilan coûts/bénéfices des aménagements hydrauliques.

L'accroissement des risques pouvant provenir soit de l'aggravation de l'aléa (imperméabilisation, aménagements ponctuels générant des désordres hydrauliques type « busage », accélération des écoulements, vieillissement des boisements de versant accentuant le risque d'embâcles), soit de l'augmentation des biens exposés (urbanisation), il est nécessaire d'aller vers une meilleure gestion des écoulements de versant pour ne pas aggraver les risques torrentiels et vers une meilleure gestion des crues de fond de vallée (préservation des zones d'expansion de crues et protection des enjeux exposés).

Pour finir, l'absence d'entretien de la végétation des berges est très fréquemment constatée sur certaines rivières du bassin, en lien avec les modifications d'occupation des sols des bords de rivière. Ce défaut d'entretien peut constituer une menace locale en cas de crue. Les plans pluriannuels d'intervention mis en œuvre par l'équipe du Syndicat de la Bourbre visent à préserver les fonctionnalités de la végétation de berges poursuivant à la fois un objectif de prévention contre les inondations, avec une meilleure gestion des écoulements, et un objectif d'amélioration de la biodiversité.

### **D.4 GESTION QUANTITATIVE**

L'hydrologie du bassin est peu précise : la connaissance des étiages et des crues est essentiellement basée sur des modèles pluie-débit et des méthodes déductives. Une compréhension globale du fonctionnement hydrologique, hydraulique et hydrogéologique à l'échelle du bassin versant est nécessaire pour apprécier à la fois le risque inondation et les problématiques d'étiage.

De ce fait, il convient de surveiller les déséquilibres éventuels et de mettre en place un réseau de suivi pérenne.

**PARTIE II : LE CONTRAT DE RIVIERE COMME OUTIL DE  
LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE, DU SDAGE ET DU  
PROGRAMME DE MESURES**

Lors de la candidature sommaire du Contrat de Rivière « Bourbre », 6 grands objectifs avaient été définis :

1. Maîtriser les pressions sur la qualité des eaux superficielles et souterraines
2. Sécuriser l'alimentation en eau potable
3. Mieux gérer les risques
4. Protéger/restaurer/valoriser les milieux aquatiques
5. Mettre en place un observatoire
6. Aider la prise en compte du SAGE dans l'aménagement du territoire

L'ensemble de ces objectifs est décliné afin d'apprécier la stratégie d'actions développée dans le contrat de rivière. Cette stratégie s'inscrit par ailleurs dans la mise en œuvre du programme de mesures et des dispositions du SDAGE.

C'est à travers cinq volets que sont présentés les objectifs et la stratégie du contrat qui a amené à la définition du plan d'actions.

Par ailleurs, la grille du Porter à connaissance, en annexe 4, donne une visualisation des liens entre les actions proposées dans le contrat, le SDAGE et le programme de mesures.

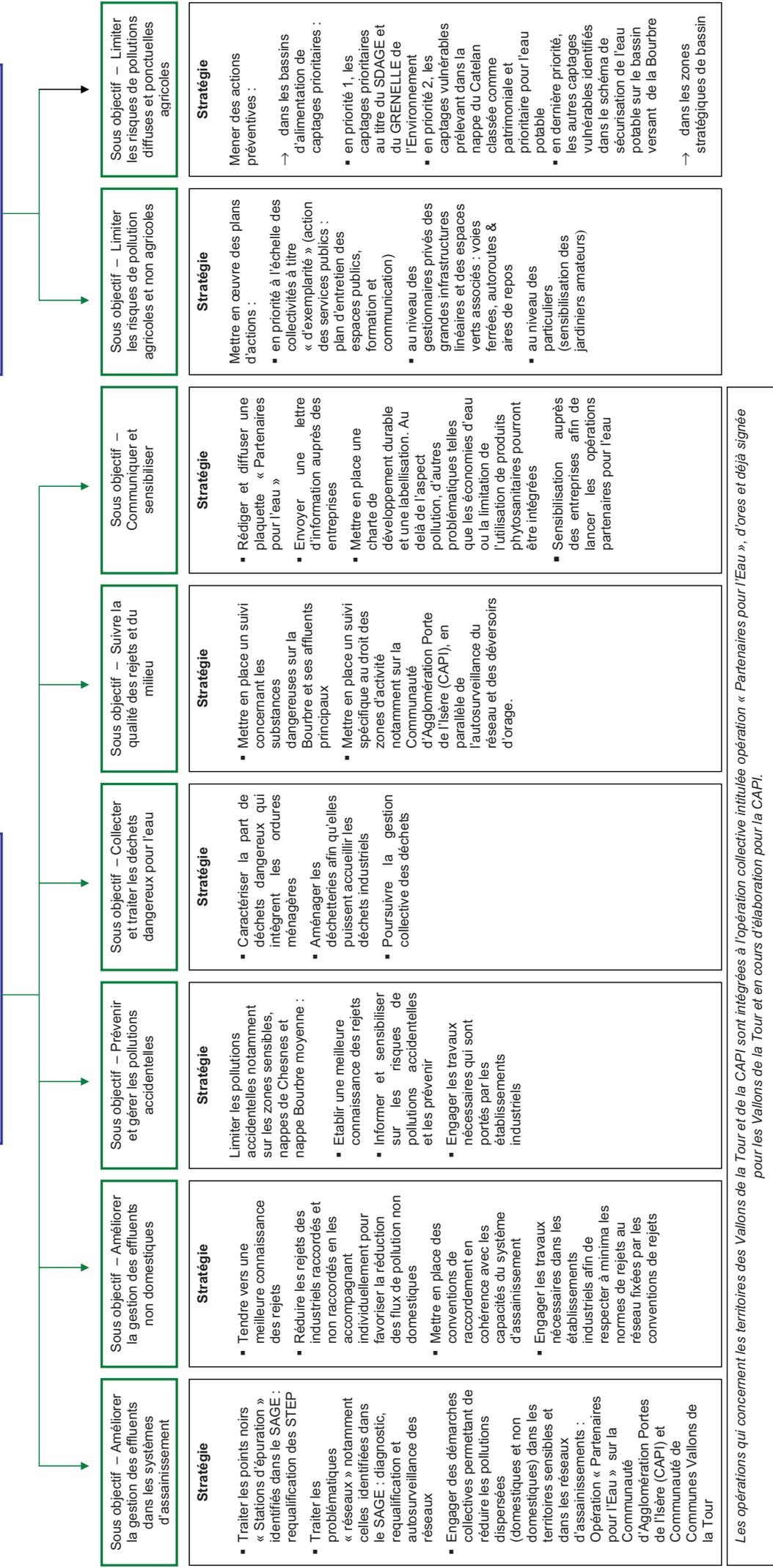
## VOLET A : RECONQUERIR UNE BONNE QUALITE D'EAU

A1 – Améliorer l'assainissement collectif et les rejets industriels

- Objectifs**
- L'atteinte du seuil de bon potentiel chimique
  - Le respect de la Norme de Qualité Environnementale
  - L'atteinte du bon état écologique

A2 – Favoriser la réduction des pollutions agricoles et non agricoles

- Objectifs**
- L'atteinte du seuil de bon potentiel chimique
  - Le respect de la Norme de Qualité Environnementale
  - L'atteinte du bon état écologique



Les opérations qui concernent les territoires des Vallons de la Tour et de la CAPI sont intégrées à l'opération collective intitulée opération « Partenaires pour l'Eau », d'ores et déjà signée pour les Vallons de la Tour et en cours d'élaboration pour la CAPI.

## VOLET B1 : PRESERVER, RESTAURER, VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES

B1-1 – Améliorer et préserver la qualité écologique des milieux

### Objectifs

- Mettre en place un cadre stratégique de planification et d'actions de gestion et de restauration au sein des espaces utiles identifiés dans le SAGE de la Bourbre
- Mettre en œuvre des mesures de restauration des fonctionnalités
- Restaurer le corridor biologique

Sous objectif – Restaurer les zones humides

### Stratégie

- Concilier l'activité agricole avec les objectifs environnementaux (animation, mesures agri-environnementales)
- Avoir une vision globale de la vocation des espaces (schéma de vocation, plans de gestion)
- Mener des opérations de restauration des zones humides (études, travaux)

Sous objectif – Préserver et restaurer le corridor fluvial

### Stratégie

- Poursuivre le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces végétales invasives
- Communiquer auprès des riverains

Sous objectif – Améliorer les connaissances

### Stratégie

- Elaborer des études piscicoles en début et fin de contrat afin d'apprécier l'état du peuplement piscicole et de permettre le suivi l'évaluation du bon état

B1-2 – Améliorer et préserver la qualité physique des milieux

### Objectifs

- Améliorer le fonctionnement morphologique des cours d'eau nécessaire à l'atteinte du bon état écologique

Sous objectif – Redonner au cours d'eau une morphologie qui permette un bon fonctionnement écologique

### Stratégie

- 1- Dans les deux premières années du contrat :
  - Poursuivre l'étude hydro-géomorphologique sur le bassin de la Bourbre dans la première partie du contrat (définition du plan de restauration et de gestion physique des cours d'eau)
  - Compléter avec une étude géomorphologique sur les masses d'eau « petits cours d'eau » et une étude sur les ruisseaux de l'amont du bassin dont la problématique est celle de la gestion sédimentaire
  - Mener des opérations « mûres » de renaturation de cours d'eau (études, travaux)
- 2- Intégrer, dans la seconde partie du contrat, les actions qui ressortiront des études menées dans la première partie, afin de restaurer l'espace de bon fonctionnement défini dans l'étude hydro-géomorphologique et de reconnecter les annexes hydrauliques.

Sous objectif – Etablir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

### Stratégie

- 1- Mener des actions liées à la restauration de la qualité et à la restauration physique du cours d'eau (cf sous objectif précédent)
- 2- Dans les deux premières années du contrat :
  - Observer l'évolution de la population piscicole
  - Définir les espèces cibles pour lesquelles la circulation doit être rétablie
  - S'appuyer sur le recensement des ouvrages prioritaires mené par l'Etat (recensement en cours) sur lesquels une intervention est déterminante pour ces espèces cibles
  - Mener une analyse des enjeux socio-économiques et environnementaux attachés à l'existence de ces ouvrages
  - Mener des actions pilotes d'aménagement (Seuil Pont du Gua par exemple)
- 3- Inscrire, dans la seconde phase du contrat, les actions découlant de cette analyse

Sous objectif – Améliorer les connaissances et le suivi du milieu

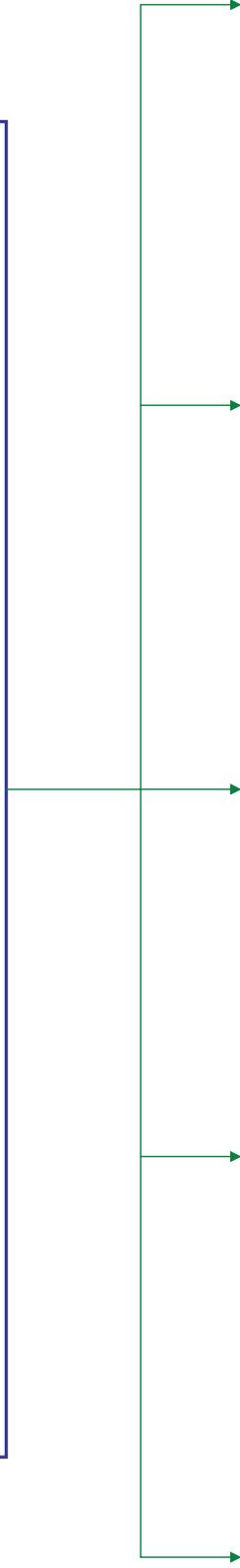
### Stratégie

- Avoir un état de référence dès le démarrage du contrat sur l'état du peuplement piscicole
- Mettre en place un suivi des évolutions géomorphologiques dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restauration et de gestion physique du bassin

## VOLET B2 : MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU

### Objectifs

S'inscrire dans une approche globale de prévention des inondations et répondre à un objectif de réduction efficace et durable du risque  
Demander une labellisation dans le cadre des PAPI renouvelés



<p><b>Sous objectif – Avoir une vision globale</b></p> <p><b>Stratégie</b></p> <p>Mener une étude globale qui aura pour objectif de redéfinir, sur l'ensemble du bassin, une stratégie de prévention contre les inondations notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en recherchant autant que possible des opérations à bénéfices multiples : hydraulique et écologique</li> <li>▪ en définissant les secteurs où une réduction de la vulnérabilité peut être mise en œuvre (vulnérabilité de la population, de l'habitat, des établissements,...)</li> <li>▪ en menant une analyse socio-économique et notamment une analyse du coût du dommage évité</li> <li>▪ en menant une analyse coûts/bénéfices en prenant en compte les bénéfices environnementaux apportés par des scénarios conciliant prévention des inondations et bon fonctionnement des milieux</li> </ul>	<p><b>Sous objectif – Réduire l'aléa, préserver les champs d'expansion de crues et améliorer la gestion dynamique de la rivière</b></p> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les Zones d'expansion de crues</li> <li>▪ Mobiliser les zones d'expansion de crues pour protéger les enjeux existants (études et travaux)</li> <li>▪ Maîtriser le ruissellement en proposant des structures paysagères ou des aménagements réfléchis à l'échelle de sous bassins versants (étude ruissellement sur les sous bassins versants)</li> <li>▪ Concourir à la bonne gestion des écoulements des crues par la mise en place d'un plan de gestion de la ripisylve</li> </ul>	<p><b>Sous objectif – Protéger localement contre les inondations</b></p> <p><b>Stratégie</b></p> <p>Protéger les enjeux en aval dans le cas des aléas de versant (ruisseaux à régime torrentiel) sur des secteurs plus localisés</p>	<p><b>Sous objectif – Améliorer les connaissances et la culture du risque inondations sur le bassin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- via le site internet du bassin versant de la Bourbre</li> <li>- via l'élaboration d'une communication notamment dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement d'ensemble (cf sous objectif « avoir une vision globale »)</li> </ul> <p>D'autres outils de communication seront développés dans le cadre de l'appel à projet du ministère (PAPI renouvelé).</p>	<p><b>Sous objectif – Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte</b></p> <p><b>Stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capitaliser la connaissance dans le cadre du réseau de suivi local des niveaux d'eau (nappes, zones humides, rivières) et de l'observatoire de l'eau</li> <li>▪ Réfléchir à la mise en place d'un système d'alerte des crues par l'élaboration d'une étude de faisabilité et d'opportunité (avec étude des relations pluites/débits,...)</li> </ul>
--	--	--	--	--

Sur cette base, et complétée par d'autres actions le temps venu, le SMABB envisage de répondre à un futur appel à projet du Ministère dans le cadre des PAPI renouvelés

## VOLET B3 : SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET GERER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE

### Objectifs

Préserver la ressource d'un point de vue qualitatif et quantitatif

Sous objectif – Améliorer la connaissance des débits d'étiage

#### Stratégie

1. Dans la première partie du contrat, acquérir les connaissances via la mise en place du réseau de suivi des niveaux d'eau avec, en parallèle, un suivi des prélèvements menés dans le cadre du SAGE
2. Dans la seconde partie du contrat, élaborer une étude pour définir :
  - Le débit d'objectifs d'étiage (DOE) permettant de satisfaire le bon état des eaux et, en moyenne huit années sur dix, l'ensemble des usages
  - Le débit de crise renforcée (DCR) en dessous duquel seules les exigences relatives à la santé, à la sécurité civile, à l'alimentation en eau potable, et les besoins de milieux naturels peuvent être satisfaits

Sous objectif – Favoriser la prévention en limitant les risques de pollutions diffuses d'origine agricole (*Pour mémoire, Volet A2*)

#### Stratégie

Mettre en place des actions préventives sur les captages vulnérables avant de sécuriser la ressource. Ces actions sont décrites dans le volet A2 consacré à la lutte contre la pollution diffuse d'origine agricole et non agricole

Sous objectif – Sécuriser l'alimentation en eau potable dans les secteurs vulnérables et à risque de surexploitation

#### Stratégie

- Mener des études globales de type schémas directeurs d'alimentation en eau potable afin d'acquies une vision cohérente et sur le long terme
- Mettre en place des interconnexions pour sécuriser l'alimentation en eau potable dans les secteurs où, bien que des actions préventives soient mises en place, une sécurisation s'impose

## VOLET C : GERER GLOBALEMENT LA RESSOURCE, FAIRE VIVRE LE CONTRAT ET AIDER A LA PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Objectifs

Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat de rivière et à la mise en place d'une gouvernance efficace

Sous objectif – Suivre et évaluer le contrat de rivière

#### Stratégie

- Mettre en place un observatoire de l'eau afin de suivre des indicateurs globaux à l'échelle du bassin en vue d'apprécier les effets des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière et du SAGE, voire de réorienter certaines d'entre elles
- Mettre en place un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines qui sera intégré à l'observatoire de l'eau

Sous objectif – Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière

#### Stratégie

- Faire connaître le bassin versant et le contrat de rivière
  - Mettre en place une synergie d'acteurs et créer une identité de bassin
  - Mener des actions d'animation envers le public scolaire
- Les actions d'animation spécifiques à des thématiques particulières ont été intégrées dans les volets concernés

Sous objectif – Animer et coordonner la démarche

#### Stratégie

- Animer et coordonner les actions du contrat

Sous objectif – Prendre en compte le SAGE dans l'aménagement du territoire

#### Stratégie

- Mettre en place une communication adéquate liée à celle du contrat en plus d'une communication spécifique au SAGE
- Elaborer une étude « Compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) vis-à-vis du SAGE » afin de préciser quel PLU doit être rendu compatible avec le SAGE et sur quels points
- Animer et coordonner la procédure du SAGE

## **PARTIE III : PRESENTATION GLOBALE DU CONTRAT ET DU PLAN D' ACTIONS**

## A. LA PRIORISATION DES ACTIONS

Afin de prioriser les actions du contrat, nous avons tenu compte de divers critères :

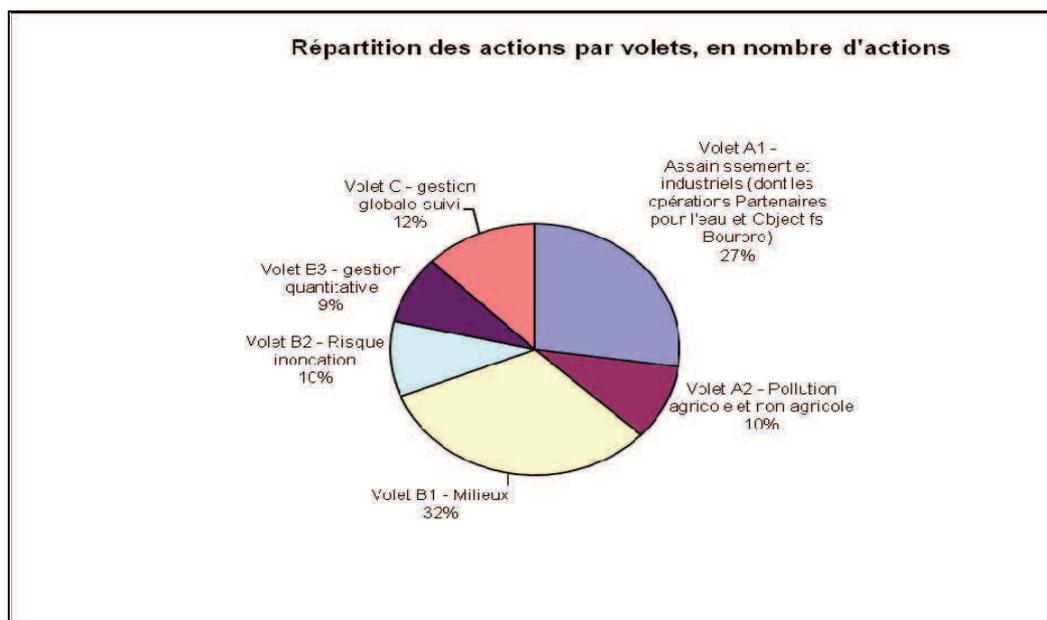
- les enjeux du territoire vis-à-vis du SAGE et du SDAGE qui ont été exposés précédemment et desquels a découlé une stratégie d'actions
- l'opportunité des actions
- la volonté des maîtres d'ouvrage locaux porteurs des actions

## B. LA PRESENTATION GENERALE DU CONTRAT

Le contrat de rivière de la Bourbre s'étend sur une durée de 6 ans de juin 2010 à juin 2016. Le contrat se déroulera en deux temps conformément aux nouvelles modalités adoptées par le comité de bassin en décembre 2009 :

- une première partie durant laquelle seront inscrites les actions « mûres » ainsi que les études qui ne sont pas terminées ou les études qui apportent un niveau de connaissance supplémentaire pour répondre notamment aux préconisations du SDAGE et au programme de mesures
- une seconde partie durant laquelle les actions issues des études de connaissance de la première partie seront intégrées

Le contrat de rivière comprend 103 actions pour un montant HT de 78 018 367 €, qui se répartissent ainsi :



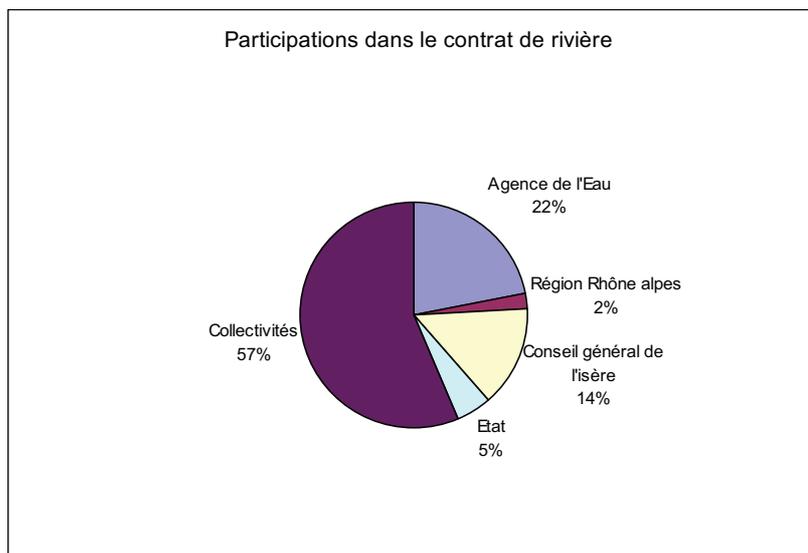
La thématique la plus « coûteuse » est logiquement la qualité des eaux car elle nécessite des investissements très lourds (réseaux, stations d'épuration, travaux industriels,...). Le poids des montants financiers en jeu en ce qui concerne l'assainissement ne reflète pas la réalité des actions menées, les autres volets nécessitant des engagements financiers moins lourds pour mener à bien des projets. Cependant, ce poids reflète bien deux des enjeux forts sur la Bourbre, identifiés par ailleurs dans le SDAGE, que sont la lutte contre la pollution par les substances dangereuses et la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles.

Ce schéma reflète par ailleurs les enjeux fondamentaux que représentent la morphologie des cours d'eau et la préservation des zones humides (volet B1). Le poids de ces enjeux représente environ le tiers des actions portées pendant toute la durée du contrat. Néanmoins, un certain nombre d'actions ont été inscrites dans la seconde partie du contrat dans la mesure où le plan de restauration et de gestion physique des cours d'eau du bassin est actuellement en cours. Devant l'importance de mener des actions dès maintenant, la finalisation de ce plan de gestion ne pouvait retarder la mise en œuvre d'actions mûres, qui ont ainsi été inscrites dans la première partie du contrat.

L'ensemble des actions inscrites au contrat de rivière est synthétisé dans le tableau de l'annexe 5.

## C. LE FINANCEMENT DES ACTIONS

Les partenaires financiers du contrat de rivière sont les suivants :



Cette répartition est très variable en fonction des thématiques :

- l'Etat intervient essentiellement sur la thématique Inondation,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée intervient sur l'ensemble des thématiques,
- le SMABB intervient, pour ses membres, principalement sur les thématiques Inondation et Milieux,
- le Conseil Régional Rhône Alpes intervient sur l'ensemble des thématiques et plus particulièrement sur les thématiques Pollutions diffuses, Milieux et Gestion globale
- le Conseil Général de l'Isère intervient sur l'ensemble des thématiques,
- Les différentes collectivités maîtres d'ouvrage et la structure porteuse interviennent sur tous les volets.

## D. EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE

Afin d'engager cette démarche d'évaluation, le Syndicat a choisi de travailler avec trois différents types d'indicateurs pour chaque action du contrat :

- **Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu**
- **Indicateur de planification (suivi)** permettant d'évaluer l'état d'avancement technique, administratif et financier de l'action
- **Indicateur de performance** permettant d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs attendus de chaque action

Par ailleurs, le syndicat a lancé une étude d'opportunité de la mise en place d'un observatoire de l'eau intégrant plusieurs indicateurs. L'ensemble des indicateurs détaillés dans le cadre de l'observatoire de l'eau doivent permettre d'avoir une **vision globale de l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrat de rivière et du SAGE à l'échelle du bassin versant.**

Dans ce cadre, trois catégories d'indicateurs ont été retenues :

- les **indicateurs de pression** qui reflètent la pression exercée par les activités humaines
- les **indicateurs d'état** qui offrent une description de la situation environnementale et des caractéristiques biophysiques du milieu
- les **indicateurs de réponses** qui permettent d'évaluer les efforts consentis et les politiques mises en œuvre.

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 : liste des communes du contrat de rivière

ANNEXE 2 : carte des masses d'eau du bassin de la Bourbre (Source : Agence de l'Eau, 2010)

ANNEXE 3 : carte de la qualité des masses d'eau (source : SIE, 2010)

ANNEXE 4 : grille de Porter à Connaissance (PAC)

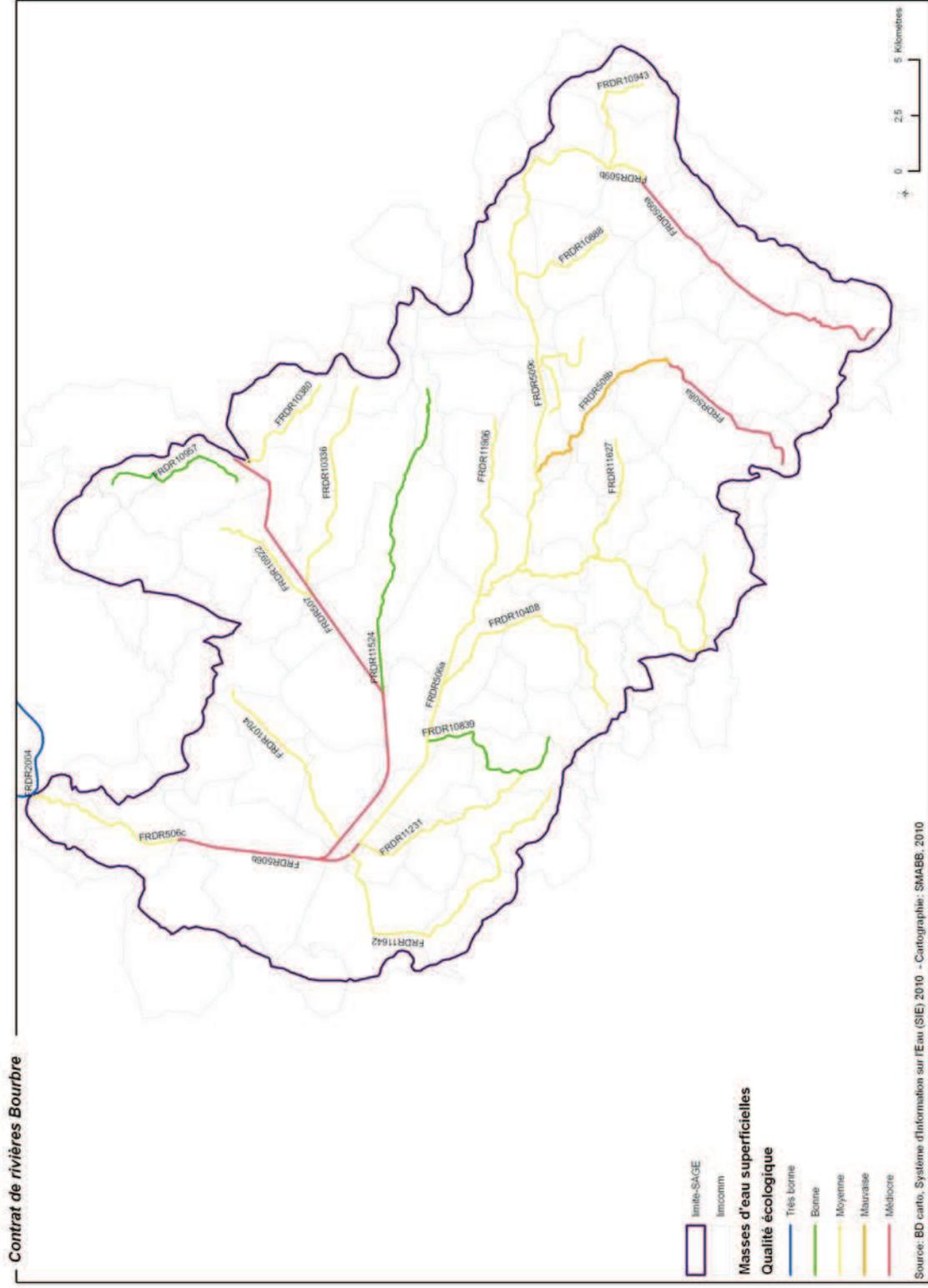
ANNEXE 5 : tableau des actions inscrites au contrat de rivière de la Bourbre

ANNEXE 1 : liste des communes du contrat de rivière

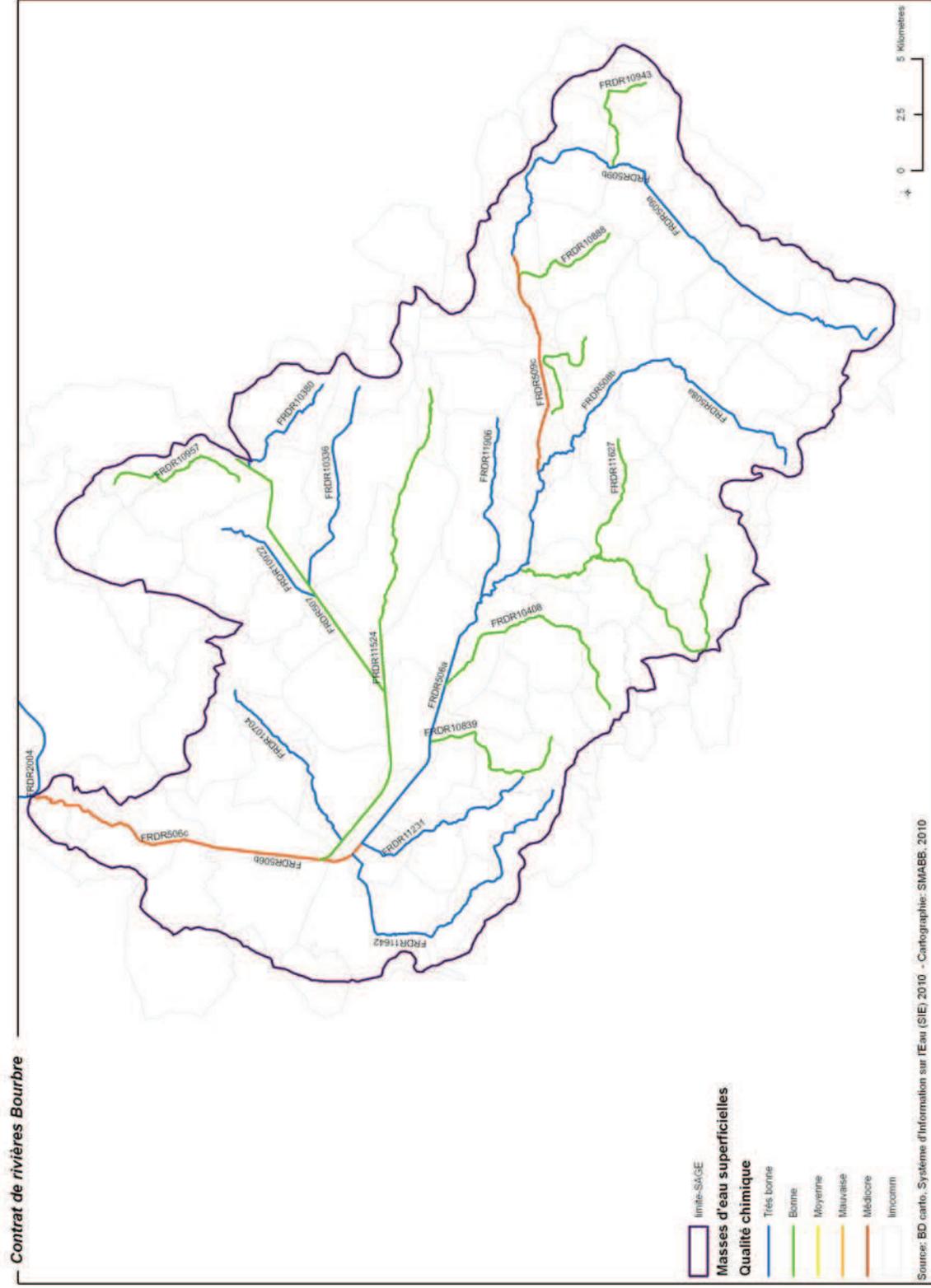
LES ABRETS	SAINT JEAN DE SOUDAIN
BADINIERES	SAINT MARCEL BEL ACCUEIL
LA BATIE MONTGASCON	SAINT ONDRAS
BELMONT	SAINT QUENTIN FALLAVIER
BIOL	SAINT SAVIN
BLANDIN	SAINT VICTOR DE CESSIEU
BOURGOIN-JALLIEU Cedex	SALAGNON
BURCIN	SATOLAS ET BONCE
CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR
CHABONS	SERMERIEU
CHAMAGNIEU	SOLEYMIEU
LA CHAPELLE DE LA TOUR	SUCCIEU
CHARANCIEU	TIGNIEU-JAMEYZIEU
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	TORCHEFELON
CHASSIGNIEU	LA TOUR DU PIN Cedex
CHATEAUVILLAIN	TRAMOLE
CHAVANOZ	TREPT
CHELIEU	VASSELIN
CHEZENEUVE	VAULX MILIEU
CULIN	VENERIEU
DOISSIN	LA VERPILLIERE
DOLOMIEU	VIGNIEU
DOMARIN	VILLEFONTAINE
ECLOSE	VIRIEU SUR BOURBRE
LES EPARRRES	MONTCARRA
FITILIEU	BONNEFAMILLE
FOUR	CHOZEAU
FRONTONAS	COURTENAY
L'ISLE D'ABEAU	CRACHIER
MAUBEC	DIZIMIEU
MEYRIE	GRENAY
MONTAGNIEU	MORAS
MONTREVEL	OPTEVOZ
NIVOLAS VERMELLE	ROCHE
PANISSAGE	SICCIEU St JULIEN et CARISIEU
PANOSSAS	VALENCOGNE
LE PASSAGE	VEYSSILIEU
COLOMBIER SAUGNIEU	VILLEMOIRIEU
PONT DE CHERUY	
ROCHETOIRIN	
RUY-MONTCEAU	
SAINT AGNIN SUR BION	
SAINT ALBAN DE ROCHE	
SAINT ANDRE LE GAZ	
SAINTE ANNE SUR GERVONDE	
SAINTE BLANDINE	
SAINT CHEF	
SAINT CLAIR DE LA TOUR	
SAINT DIDIER DE LA TOUR	
SAINT HILAIRE DE BRENS	



ANNEXE 3 : carte de la qualité des masses d'eau du bassin versant de la Bourbre (source : SIE, 2010)  
3.1 : La qualité écologique des masses d'eau superficielles (Source : SIE, 2010)



3.2 : La qualité chimique des masses d'eau superficielles (Source : SIE, 2010)



3.3. : La qualité chimique des masses d'eau souterraines (Source : SIE, 2010)

